

Urgence sociale : vivre de notre salaire, pas survivre !

UD CGT 66 communique. Vendredi 30 septembre, le conseil départemental a souhaité rencontrer les syndicats de l'aide à domicile. L'objectif était d'évoquer la mise en place du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) dans les associations d'aide à domicile. Le but du CPOM est de mutualiser les moyens afin de réaliser des économies tout en restructurant l'offre dans de nouvelles politiques sociales. C'est un nouveau mode de financement imposé, une enveloppe fermée et non révisable. Pour le collectif CGT de l'aide à domicile, il s'agit d'une politique d'austérité, de recherche de gains et de productivité qui réduit les budgets alloués. Dans tous les cas, ces économies se feront sur le dos des travailleurs de l'aide à domicile. Avec un budget bloqué sur trois ans et non indexé sur le coût de la vie (l'augmentation des salaires et la valeur du point ne seront pas prises en compte.). Cette politique va contribuer à mettre un frein à la professionnalisation pour tenir des dotations toujours en baisse.

Pour le collectif CGT de l'aide à domicile, cela est inacceptable, si hier les besoins définissaient les moyens, avec le CPOM, c'est les moyens qui définissent les besoins !

Les salariés de l'aide à domicile sont déjà en situation tendue, comme nous leur avons rappelé, lié à la dégradation de leurs conditions de travail qui ne cesse de s'accroître. À l'exemple des ½ h d'interventions voulu par le conseil départemental dans les plans d'aide qui favorise la maltraitance des salariés et des usagers. Le non-respect des secteurs d'interventions qui engendre fatigue, stress et des frais kilométriques à notre charge et des amplitudes journalières qui parfois dépassent les 12 heures. Résultats : des arrêts de travail toujours plus nombreux, avec des salariés à bout de souffle.

Nous avons aussi dénoncé, la mise en place du smartphone (pour le pointage, les plannings, fiches de missions...) qui est un gaspillage de l'argent public favorisant l'absence de dialogue verbal et engendrant du stress au quotidien. À les écouter, le conseil départemental ne serait responsable en rien car n'étant pas nos employeurs !

Pour le collectif CGT de l'aide à domicile, nous devrions être un service public. Et le conseil départemental est autant responsable que l'État qui se désengage et qui finance sur des fonds publics des entreprises privées faisant des bénéfices.

Les salariés de l'aide à domicile n'ont rien à attendre de ces rencontres, qui ne sont en fait que de l'enfumage destiné seulement à permettre de dire lors de la session publique du conseil départemental du 10 octobre que les syndicats ont été reçus par madame la présidente.

Si nous voulons obtenir l'amélioration de nos conditions de travail, il ne faudra compter que sur nous-même en se mobilisant pour exiger que soient débloqués des fonds d'urgence pour les salariés.